

www.espace-evenementiel.com

7/9, Cité DUPETIT-THOUARS 75003 PARIS - TÉL. : 01.42.71.34.02 - FAX : 01.42.71.34.83

partenaires@espace-evenementiel.com

N° ORGANISME FORMATEUR **ESPACE ÉVÉNEMENTIEL 11 75 407 70 75**

SARL au capital de 10.170 a APE 741 G - SIRET 438785081 00011 - RCS Paris 438785081 - N° TVA FR 71 438785081

L'inscription à nos formations vaut **adhésion pleine et entière** aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

1 INSCRIPTION

Toute inscription à une formation doit être **confirmée par écrit**.

2 CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation établie en deux exemplaires est adressée par courriel au stagiaire. Un exemplaire doit impérativement être **retourné signé** à Espace Événementiel avant le début du stage.

3 CONFIRMATION D'INSCRIPTION - CONVOCATION

Une **confirmation d'inscription** ayant valeur de **convocation** est adressée par courriel, au plus tard sept jours avant le début du stage. Cette convocation précise à minima la date, le lieu ainsi que les horaires de la formation.

4 ANNULATION

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit ou courriel au moins **15 jours calendaires** avant le début de la formation.

Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 15 jours avant le début de la formation ou en cas d'absence du participant, Espace Événementiel facturera au client 100% du prix de la formation et ce, quel que soit le motif du désistement.

Toute formation commencée est due en totalité.

La facturation d'indemnités d'annulation ne peut donner lieu à une convention de formation et fait l'objet d'une facturation simple.

Espace Événementiel se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 10 jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants est jugé insuffisant.

5 TARIFS ET FACTURATION

Les prix indiqués s'entendent **TVA incluse**.

Le règlement s'effectue par **chèque** ou **virement**. Les paiements doivent être reçus au plus tard **30 jours** à compter de la date de facturation. Cette date limite figure sur la facture. Le non respect de ce délai entraînera l'application des pénalités légales en vigueur.

En cas de règlement par un **OPCA**, il appartient au responsable de l'inscription de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation en lui communiquant les éléments indispensables pour assurer le paiement.

En cas de prise en charge partielle du coût de la formation, le reliquat est facturé à l'établissement.

En cas de refus de prise en charge du coût de la formation par l'organisme collecteur, l'établissement est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

6 ATTESTATION DE FORMATION

À l'issue de chaque formation, une **attestation de formation** valant **attestation de présence** est remise à l'employeur du stagiaire.

7 ÉCHANGES DE CORRESPONDANCES

Les courriels ne font foi que s'ils sont envoyés avec un accusé de réception. Par défaut, **en l'absence de confirmation** par un e-mail en retour de Espace Événementiel, il faut considérer que l'information n'a pas été reçue.

8 DOMICILIATION BANCAIRE D'ESPACE ÉVÉNEMENTIEL

Elle est fonction des formations et est précisée sur **le site** et **la facture**.